

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Éditeurs-Propriétaires

Gédéon Desilets & Frères.

Comité de Collaborateurs

Feuilleton du "JOURNAL."

LE LOUP BLANC

LE

PAR

PAUL FEVAL.

XXX

QUATRE CONTRE UN

Il connaissait de réputation Jude, qui avait passé autrefois pour le plus vaillant homme d'armes du pays rennais, et ce qu'il voyait de lui n'était point fait pour démentir cette renommée.

Jude était seul, mais des quatre estafiers deux étaient des valets pris pour faire nombre; le troisième, maître Alain, veillard débile et usé par le vice, chancelait déjà sous le poids d'une ivresse fort avancée.

Le quatrième enfin qui était Lapièrre en personne pouvait, poussé à bout, ne pas être un adversaire à dédaigner; mais la guerre n'était point son fait définitive, et il ne combattait jamais qu'au pis-aller.

De sorte que les forces en présence, sans se balancer exactement, n'étaient pas non plus trop inégales.

Maître Alain était au flanc de Jude, à bonne distance, il est vrai; Lapièrre faisait face et les deux valets se trouvaient entre ce dernier et le majordome.

Après cette courte réflexion, Lapièrre baissa son épée et remit son poignard à sa ceinture.

—Mon compagnon, dit-il à Jude d'un ton délibéré, le vénérable maître d'hôtel de la Tremlays prétend vous reconnaître pour un ancien serviteur de la maison. A ce titre, je ne déclare fort joyeux de faire votre connaissance. Voulez-vous s'il vous plaît, nous livrer passage afin que nous puissions accomplir notre tâche ?

Jude ne répondit point et demeura immobile.

—Mon compagnon, reprit Lapièrre nous sommes quatre et vous êtes seul. En outre si vous voulez prendre la peine d'ouvrir vos oreilles, vous ne douterez point que nous n'ayons dans le château de nombreux auxiliaires.

Le fracas redoublait en effet, les Loups avaient fait irruption à l'intérieur. C'était un vacarme assourdissant qui eût éveillé un mort.

Pourtant le capitaine dormait toujours.

—Mon compagnon, dit pour la troisième fois Lapièrre qui prit un ton caressant et envoya un rapide coup d'œil à ses gens, je serais fâché d'user envers vous de violence, mais...

Il n'acheva pas. Les cinq épées lancèrent à la fois cinq gerbes d'étincelles.

Il y eut un court cliquetis. Maître Alain tomba sur ses genoux en poussant un gémissement sourd, et l'un des valets mesura le sol au milieu d'une mare de sang.

Jude, qui s'était fendu deux fois coup sur coup se remit en garde bellement.

Lapièrre recula ainsi que le second valet.

Le mauvais succès de la tentative attaque qu'il avait tentée au moment même où il semblait vouloir parlementer, le déconcerta quelque peu, et il jeta un piteux regard sur ses compagnons hors de combat.

—Vertueux ! grognait-il, ce n'était pas trop de quatre, en effet. Lève lanterne, Jacques.

Jacques n'avait pas été touché. Il obéit. La lumière tomba d'aplomb sur le justaucorps de Jude, et Lapièrre poussa un cri de joie.

Le vieil écuyer restait droit et ferme, mais son sang coulait abondamment par trois blessures.

L'assaut n'était pas si mauvais que Lapièrre l'avait cru d'abord.

—Il ne s'agit que d'attendre, reprit-il en ricanant.

Toute son insolence était revenue: Il ajouta :

—Du diable s'il reste un quart d'heure debout avec ces trois saignées. Attention Jacques ! il est à nous. Fais comme moi, accule-toi au mur et reste en garde. S'il quitte sa position pour m'attaquer, tu iras au lit et tu feras l'affaire; si c'est toi qui l'attaque je me charge du capitaine. S'il se tient tranquille, ne bougeons pas. Dès qu'il tombera au bout de son sang nous acheverons notre besogne.

Jacques obéit encore. Lapièrre et lui s'adosèrent au mur. Maître Alain et l'autre valet gisaient à terre sans mouvement et morts suivant toute apparence.

Jude envisagea sa situation avec tout le calme de son stoïque courage : sa situation était désespérée.

Lapièrre, l'effronté coquin avait parfaitement établi le dilemme; Jude ne pouvait se sauver qu'en attaquant, mais s'il attaquait, Didier était mort.

Le choix de Jude ne pouvait être douteux: il garda son poste.

Cependant il se sentait faiblir de minute en minute; ses forces s'en allaient avec son sang.

Une fois, le bruit que faisaient les Loups s'approcha dans la direction de la chambre; Jude eut une lueur d'espoir.

—Pelo Rouan ! cria-t-il, au secours !

Mais le bruit s'éloigna, et Pelo Rouan ne vint pas.

Hola ! dit Lapièrre; le charbonnier se mêle-t-il aussi de protéger l'orphelin ! heureusement il est à trop bonne distance pour entendre et, puisque ce brave garçon appelle ainsi les absents, c'est signe que sa cervelle délègue. Il a chancelé sur ma foi !

Jude se redressa vivement, mais Lapièrre ne s'était point trompé. Il avait chancelé.

En se relevant, il dit :

—Monsieur le capitaine, éveillez-vous !

—Ah ça ! murmura l'ancien saltimbanque c'est un taurau que cet écuyer ? Il a déjà perdu plus de sang qu'il n'y en a dans mes veines, et il est encore debout. Si l'autre allait finir son somme, nous serions ici à terrible fête.

Jude plâissait et haletait.

—Eveillez-vous, monsieur le capitaine ! cria-t-il encore d'une voix affaiblie déjà. Eveillez-vous !

—Pourquoi ne pas lui donner le nom de son père, mon compagnon ? demanda Lapièrre avec ironie. Allons ! ne te gêne pas. Ce nom, prononcé en ce lieu, aurait peut-être une vertu magique.

Jude ne comprenait point. Il mit la main sur une de ses blessures afin d'arrêter le sang; mais Lapièrre impitoyable et pressé d'en finir, simula une attaque qui le força de se remettre en garde.

Le sang coula de nouveau.

—Eveillez-vous, monsieur, éveillez-vous ! cria pour la troisième fois Jude, qui s'appuya, épuisé, aux colonnes du lit.

Didier dormait toujours.

Jude à bout de forces, lâcha son épée glissa le long du lit et tomba dans son sang.

—Dieu ne veut pas que je meure pour Trem ! murmura-t-il avec un douloureux regret.

—Et pour qui donc meurs-tu, mon brave garçon ? s'écria Lapièrre en éclatant de rire. Est-ce que, par hasard, tu ne saurais pas ?... Ce serait une excellente plaisanterie.

Il s'approcha de Jude qui respirait avec effort et ne bougeait plus.

Mon compagnon, dit-il en lui tâtant le pouls, tu as encore trois minutes à vivre pour le moins. Veux-tu que je te conte une histoire ? Qui ne dit mot consent, hé ? retiens toi de mourir, cela va t'amuser. Un soir, figure-toi je passais par la forêt de Rennes, j'étais saltimbanque de mon métier et j'avais besoin d'un enfant. Ton pouls a l'air de vouloir s'éteindre : un peu de patience, que diable ! Sur le revers d'un fossé j'aperçus une jolie petite créature emmaillottée de peau de mouton. Je laissai la peau de mouton, mais j'emportai l'enfant qui faisait justement mon affaire. Une fois à Paris... Aurais-tu dessein de me fausser compagnie ? J'abrege; cet enfant grandit; le hasard le fit échapper à ma tutelle; il devint page de M. le comte de Toulousa puis gentilhomme de sa chambre, puis... A la bonne heure, voici ton pouls qui recommence à battre comme il faut. Puis capitaine de la maréchassée. Devines-tu ?

Une légère et furtive rougeur monta au visage de Jude, qui néanmoins demeura immobile et garda ses yeux fermés.

—Tu ne devines pas ? reprit Lapièrre. Hé bien ! je vais te mettre les point sur les i pour que tu t'en ailles content dans l'autre monde. Cela t'expliquera en même temps pourquoi nous sommes ici de la part d'Hervé de Vaunoy; l'enfant que je trouvais dans la forêt avait nom Georges Trem !

A peine Lapièrre avait-il prononcé ce nom qu'il poussa un cri de rage et de douleur.

Un mouvement d'immensurable joie venait d'emplir le cœur de Jude et galvanisait son agonie. Le bon écuyer, retrouvant vie pour un instant au nom adoré du fils de son maître, avait étreint, par un suprême effort, la gorge du saltimbanque qu'il tenait renversé sous lui.

—Au secours, Jacques ! cria celui-ci. Jacques s'élança, mais non pas assez vite. Jude avait ressaisi son épée et la plongea de toute sa force dans la poitrine de Lapièrre.

Puis, s'appuyant d'une main aux colonnes du lit, il reçut le choc du dernier valet.

C'était encore un champion retoutable que Jude Leker à sa dernière heure. Le valet, grièvement blessé dès les premières passes, jeta son arme et s'enfuit.

Jude se traîna jusqu'à la lanterne qui, éteinte à demi et oubliée par terre, éclairait d'une lueur faible les résultats de cette scène de carnage. Il la prit, ramina la flamme, et s'aidant de ses mains, il regagna le lit où Didier, subissant toujours l'effet du narcotique, dormait son léthargique sommeil.

Ce fut avec une peine infinie que le bon écuyer, rassemblant tout ce qui lui restait de force, parvint à se relever. Il s'appuya d'une main sur les matelas, de l'autre il dirigea l'âme de la lanterne sur le visage de Didier.

Le capitaine était couché sur le dos, dans la position où l'avaient placé les valets de Vaunoy. Il n'avait point bougé depuis lors. La lumière de la lanterne tomba d'aplomb sur ses traits hardis et réguliers.

Jude se mourait, mais sa joie atteignit au délire. Il contempla un instant Didier endormi. Une extatique allégresse illumina sa simple et honnête physionomie, tandis que deux larmes brûlantes sillonnaient lentement le hâle de ses joues.

—C'est lui, murmura-t-il enfin que Dieu le sauve et le bénisse ! Voilà bien le front de Trem ! et ces yeux fermés, me n'en souviens maintenant tant bien les yeux d'un Breton; hardis et bons ! Oh ! c'est un beau soldat, que le dernier fils de Trem ! C'est un digne rejeton du vieil arbre. Si je l'avais reconnu plutôt !...

Il prit la main de Didier et se pencha sur elle ne pouvant la soulever jusqu'à sa lèvre.

—Notre monsieur ! mon fils ! poursuivait-il avec une passion si ardente que les dernières gouttes de son sang loyal remonterent à sa joue, éveillez-vous pour que je vous salue du vaillant nom de vos pères ! éveillez-vous enfant de Trem ! votre vie sera belle et glorieuse désormais...

Il s'arrêta; son regard exprima tout à coup une terreur.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! cria-t-il d'une

voix sourde; il dut et je vais mourir ! je vais mourir, emportant son secret, son bonheur; tout ce que Dieu vient de lui rendre !

Jude regardait maintenant son jeune maître avec des yeux découragés. La vie l'abandonnait; il le sentait et c'était pour lui une accablante angoisse que de faire défaut pour ainsi dire au dernier Trem ! que de l'abandonner en ce moment suprême, où un seul mot, prononcé et entendu, lui rendait fortune et noblesse.

—Je ne veux pas mourir reprit-il avec effort; ce serait trahison ! Il faut que je vive pour le servir et pour l'aimer. Arrête-toi donc, mon sang; tu es à lui, tout à lui ! Notre-Dame de Mi-Forêt, sainte mère du Christ, ayez pitié ! Qu'il s'éveille ou que je vive ! Sainte Vierge ! la mort est sur moi. C'est la première fois que j'ai peur !

Le malheur vieux et tremblant sur son agonie et avait besoin de ses deux mains pour se retenir aux couvertures du lit. Une minute se passa pendant laquelle il souffrit un martyre que nous n'essayerons pas de dépeindre. Puis ses mains glissèrent lentement le long des couvertures.

—Éveille-toi ! éveillé-toi ! réala-t-il. Ecoute ! Ecoute-moi, notre monsieur ! Il y a dans le creux du chêne de la Fosse-aux-Loups un parchemin et de l'or. Tout cela est à vous, Georges Trem ! à vous ! moi, je suis un mauvais serviteur; je meurs quand vous auriez besoin que je vive. Pardonnez-moi !... pardonnez-moi ! Trem ! Trem !

Ses jambes s'échappèrent; il tomba pesamment à la renverse en prononçant une dernière fois le nom idolâtre de son maître.

Un silence de mort régna dans la chambre pendant quelques minutes. La lanterne, demeurée sur le lit, jetait encore par intervalles de tristes lueurs sur cette scène de désolation.

Tout à coup on entendit un long et rétentissant bâillement.

L'un des cadavres s'agita et se mit à étirer ses membres, comme on fait après un bon sommeil.

Ce cadavre était celui de maître Alain, le majordome, lequel n'avait d'autre blessure qu'un large trou fait à son poignet. Le vieux buveur était tombé au choc de Jude, et, moitié par frayeur, moitié par ivresse, il ne s'était point relevé.

Or, on sait qu'un homme ivre si poltron qu'il puisse être s'endormirait à dix pas de la bouche d'un canon.

Maître Alain s'était endormi.

En s'éveillant son premier soin fut de donner une marque d'affection à sa bouteille carrée. Il ne se souvenait de rien.

Après avoir avalé un ample rasade il se leva chancelant et plus ivre que jamais.

—Pourquoi diable suis-je hors de mon lit ? se demanda-t-il.

Un coup d'œil jeté autour de lui éclaira sa mémoire.

—Ho oh ! dit-il : la bataille est finie. Voici mon vieux compagnon Jude dans l'état où je le désirais. Et ce jeune coquin de Georges Trem ! il dort comme un bienheureux. Ma foi ! je vais achever la besogne.

Il prit son poignard et marcha laborieusement vers le lit, non sans dire un mot en chemin à sa bouteille, pour se donner du courage. Au premier pas, il trébucha contre le corps de Lapièrre.

—Tiens, gronda-t-il le voilà qui dort aussi, Lapièrre viens m'aider mon garçon.

Lapièrre n'avait garde de répondre. Maître Alain pencha sur lui mit le goulot de son flacon carré dans la bouche.

—En veux-tu ? demanda-t-il suivant sa coutume.

L'eau de-vie se répandit à terre. Maître Alain se releva.

—Il ne boira plus ! dit-il avec solennité.

Au moment où il arrivait à portée du lit, il s'arrêta pour écouter une voix douce, mais éplorée, qui chantait dans la cour, sous la fenêtre, un couplet de la romance d'Arthur de Bretagne.

—Joli moment pour chanter ! murmura-t-il.

La voix s'interrompit et prononça tout bas avec un accent désolé :

—Didier ! Didier !

—Présent ! dit en riant le majordome. Allons ! un autre couplet, encore un couplet !

La douce voix de jeune fille, comme si elle eût voulu obéir à cet ordre ironique, reprit cette partie de la complainte qui raconte les douleurs de la duchesse Constance de Bretagne; et chanta d'une voix pleine de larmes :

Elle cherchait, dans sa détresse, La forteresse Où l'Anglais tenait enfermé Son bien-aimé.

Puis elle dit encore :

—Didier ! Oh ! Didier ! où es-tu ? Le vieux majordome, réduit à l'état d'enfance par son ivresse, s'approcha curieusement de la fenêtre pour voir la chanteuse; mais, au même instant, la porte s'ouvrit, et une vive lumière inonda la chambre.

Maître Alain se retourna.

Il vit Alix de Vaunoy, pâle, l'œil égaré, tenant à la main un flambeau.

Elle, aussi, prononça d'une voix étouffée le même nom que la chanteuse :

—Didier ! Didier !

XXXI

ALAIN ET MARIE

Alix de Vaunoy entra. Elle était bien changée : son visage gardait les traces d'une cruelle souffrance. Ses yeux avaient ce regard morne et fixe que laisse après soi la brûlante exaltation de la fièvre.

Au moment où le maître de La Tremlays avait donné le signal à ses quatre estafiers,

Alix était couchée sur son lit de douleur et somnait péniblement. Autour d'elle veillaient mademoiselle Olive, sa tante, la fille de chambre Renée et une autre servante. Le fracas de l'attaque des Loups vint réveiller Alix en sursaut et frapper d'épouvante les trois femmes qui la gardaient. Mademoiselle Olive, s'évanouit au premier coup de fusil, et les deux servantes s'enfuirent affolées par la frayeur.

Alix demeura seule.

Son sommeil si court et si agité qu'il eût été, l'avait un peu reposée. Le bruit de l'attaque en ébranlant la faiblesse de son cerveau y ressuscita quelques vagues pensées comme la écousse imprimée à un vase rempli d'eau, y fait remonter les objets submergés.

Elle eut souvenir de son entretien avec Lapièrre et de la mortelle douleur qui avait torturé son âme. Elle prononça le nom de son père, puis le nom de Didier, pour qui désormais sa tendresse était celle d'une sœur ou d'un ange.

Puis, encore, elle se leva, jeta sur ses épaules une mante, prit un flambeau et quitta sa chambre.

Il n'y avait personne pour la retenir.

Dans le corridor elle rencontra plusieurs Loups, qui, maîtres du château, le traitaient en pays conquis; mais les Loups s'enfuirent à l'aspect de cette pâle-figue, qui ressemblait de loin à un fantôme.

Ils n'eurent garde de lui barrer le passage. Elle choisit d'instinct le chemin de la chambre de Didier.

On ne peut dire qu'Alix fût en état de somnambulisme. Elle était bien réellement éveillée; mais son intelligence flottait dans un milieu obscur; elle pensait comme on rêve.

Lorsqu'elle ouvrit la porte du capitaine, seule, au milieu de la nuit, l'idée ne lui vint même pas que ce pût être un acte condamnable ou simplement en dehors des lois des convenances. Malgré les demi-ténèbres où son esprit était plongé, elle savait que, entre elle et Didier, il existait un obstacle infranchissable, un abîme rendu plus profond par les accablantes insinuations de Lapièrre.

Elle était résignée. Elle l'avait dit à Dieu. Elle venait au secours d'un homme qui avait été son fiancé, mais qui était son frère.

Par l'angoisse de son dévouement plutôt que par l'enchaînement logique de ses souvenirs et des affreux soupçons qui avaient précédé et amené sa fièvre elle sentait que Didier était menacé de mort.

Et elle venait.

La scène que nous avons mis si longtemps à raconter, dans le chapitre qui précède, n'avait réellement duré que quelques minutes et quand Alix arriva au seuil de la chambre de Didier, le combat avait déjà pris fin.

Elle entra comme nous l'avons dit, en prononçant le nom de celui que sa pure et pieuse conscience lui permettait, lui ordonnait de défendre.

Le vieux majordome stupéfait de cette apparition, demeura immobile et n'eut pas même la force de demander conseil à sa bouteille. Alix qui avait fait quelques pas sans le voir, l'aperçut enfin, et de sa main étendue lui désigna la porte. Le veillard sortit aussi vite que le lui permit le méchant état de ses jambes avinées.

Alix posa son flambeau sur la table et s'assit au pied du lit. Les regards s'égarèrent dans l'obscurité du corridor à travers la porte entrebâillée.

La fièvre revenait et mettait un voile plus épais sur son esprit.

—Quelle étrange odeur ! dit-elle après quelques secondes de silence pendant lesquelles son œil n'avait point cherché Didier. Pourquoi ces hommes dorment-ils sur le carreau ? ils sont heureux de pouvoir dormir. Moi, je vais prier.

Elle mit la main sur son front, et entre ses lèvres pâles une prière coula murmurant.

Puis tout à coup elle frissonna, disant :

—Ils mentent, ils mentent ! Ce ne fut pas mon père qui dirigea le bras de l'assassin !

—Didier ! Didier ! cria dans la cour, sous la fenêtre, la voix de jeune fille que nous avons entendue déjà.

—Didier ! répéta mademoiselle de Vaunoy en faisant effort pour rassaisir sa pensée fugitive; oui, c'est vrai, je suis venu pour lui... où est-il ?

Elle jeta son regard autour de la chambre et aperçut le capitaine dormant auprès d'elle. Cette vue sembla éclairer soudainement son intelligence.

—Je me souviens, dit-elle, voilà que je me souviens ! Il y avait dans les paroles de ce misérable valet une terrible menace. Les assassins vont venir peut-être...

Elle tourna avec effort vers la porte ses yeux qui se contrèrent en chemin, sur le carreau, les trois prétendus dormeurs.

En même temps l'odeur du sang vint de nouveau blesser son odorat.

—Ils sont venus, s'écria-t-elle; est-il blessé ? Non. Il repose. Dieu soit loué ! son sommeil est tranquille. Mais qui donc a pu le défendre ?

Elle prit le flambeau et l'approcha successivement de trois cadavres.

Elle reconut Lapièrre, lequel gardait mort, son cynique et insouciant sourire.

Elle reconut aussi l'autre valet.

Le troisième visage, celui de Jude, était étranger à mademoiselle de Vaunoy. Elle le considéra un instant en silence, puis se penchant tout à coup, elle prit une de ses mains et la serrait avec passion :

—Que Dieu ait votre âme, murmura-t-elle avec gratitude, vous dont je ne sais pas le nom; vous êtes mort pour le défendre. Chaque matin et chaque soir, quand je serai loin du monde, je dirai une prière pour que Dieu vous reçoive en sa miséricorde. Ils étaient trois contre vous, davantage peut-être. Vous

étiez un vaillant homme et un digne serviteur !

Elle se releva et revint vers Didier.

—Je veux rester là, reprit-elle : on n'osera pas le tuer devant moi.

Les Loups, cependant, continuaient de parcourir le château; les uns buvaient, les autres dévastaient. Le bruit du pillage et de l'orgie arrivait, comme par bouffées, le long des corridors.

Lorsque ce fracas se calmait, Alix entendait, sans trop y prendre garde, des sanglots de femme dans la cour.

Parmi ces sanglots, elle crut saisir une seconde fois le nom de Didier, et son oreille s'ouvrit avidement.

—Il ne m'entend pas ! disait la voix avec découragement; il reconnaîtrait mon chant, s'il m'entendait.

Puis elle chantait parmi ses larmes :

Elle cherchait, dans sa détresse, La forteresse Où l'Anglais avait enfermé Son bien-aimé.

Alix se précipita vers la fenêtre. La voix continua :

La nuit, elle venait dans l'ombre De la tour sombre. Elle disait sous le grand mur : Arthur ! Arthur !

—Marie ! c'est Marie ! dit Alix dont le cœur battit avec force, c'est Marie, la fiancée de Didier.

Elle ouvrit la fenêtre.

—Marie, appela-t-elle.

La pauvre Fleur-des-Genêts s'était laissée tomber sur l'herbe. Elle se releva vivement et reconnut à la fenêtre éclairée les traits pâles mademoiselle de Vaunoy.

—L'avez-vous vu ? demanda-t-elle.

—Il est là, répondit Alix en se tournant vers le lit.

La chambre de Didier était au premier étage. La fenêtre qui s'ouvrait sur la cour se trouvait entourée de vigoureuses poussées de vignes, dont les branches bossues descendaient tortueusement jusqu'au sol. Fleur-des-Genêts s'élança, légère comme un oiseau. La vigne lui servit d'échelle.

L'instant d'après elle sautait au cou d'Alix.

—Où est-il ? s'écria-t-elle.

Alix lui montra lui, où Didier, revêtu de son uniforme était étendue...

—Comme je souffrais ! dit-elle en essayant une larme qui n'avait pas eu le temps de sécher et qui brillait au milieu de son sourire; je tremblais d'être arrivée trop tard. Merci, Alix... merci, ma bonne demoiselle. Il dort; il ne sait pas que sa vie est en danger.

—Et comment le sais-tu, toi, Marie ? de manda mademoiselle de Vaunoy qui songeait à son père et avait peur.

—Comment, je le sais, Alix ? Ne sais-je pas tout ce que le regarde ?...

Les yeux des deux jeunes filles se rencontrèrent.

Alix demanda :

—Le danger qui le menaçait est-il donc, connu dans la forêt ?

—C'est de la forêt que vient ce danger, mademoiselle. Ils sont partis ce soir de la Fosse aux-Loups. Béné soit Dieu qui a permis que les Loups n'aient point trouvé encore la chambre où il faut l'éveiller bien vite.

LES TROIS - RIVIERES.

JEUDI 20 MAI 1880.

Le Journal entre aujourd'hui dans sa seizième année.

Les Grèves.

Sa Grâce Mgr. Taschereau vient de publier un remarquable mandement sur les grèves. L'illustre prélat attaque le mal de front et y applique les remèdes les plus énergiques et les plus propres à le faire disparaître.

Les grèves étaient réellement devenues la plus grande plaie sociale de notre temps.

Des centaines d'ouvriers ont déjà payé de leur vie leur participation à ces associations infernales et ces malheurs au lieu d'ouvrir les yeux à la classe ouvrière et de la ramener à la raison, n'avaient eu jusqu'aujourd'hui que l'effet de l'échauffer d'avantage et de la pousser plus avant dans la voie funeste où elle était engagée.

Il est à espérer que les paroles du digne métropolitain seront plus fortes que les passions et qu'elles auront un effet salutaire.

Nous les reproduisons intégralement :

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Aux fidèles de la ville de Québec et des environs, Salut et Bénédiction en notre Seigneur.

Nous avons appris avec douleur, Nos Très Chers Frères, que pendant ces dernières semaines, des troubles sérieux ont eu lieu dans cette ville et aux environs, et que malgré les exhortations de vos pasteurs et les avis donnés par les autorités civiles, ces troubles paraissent en voie de se continuer, au grand détriment des âmes et au grand dommage temporel de notre cité.

Chacun doit se souvenir que tout homme est maître de son travail et peut en disposer au prix qui lui convient. Il a le même droit sur son travail qu'un cultivateur sur sa terre. C'est pourquoi les sociétés des travailleurs se rendent coupables d'une grave injustice toutes les fois qu'elles essaient de forcer quelqu'un à se joindre à elles ou à travailler pour le prix qu'elles ont fixé. Ceux qui sont en dehors de ces sociétés ont un droit égal à fixer eux-mêmes le prix auquel ils travaillent. C'est pourquoi nous défendons à tout catholique de chercher en quelque manière que ce soit, par violence ou autrement, à forcer quelqu'un à entrer dans ces sociétés ou à travailler aux prix fixés par ces dites sociétés.

Désirant empêcher autant qu'il nous est possible les catholiques dont les âmes nous ont été confiées par le Dieu Tout-Puissant, d'attaquer ainsi injustement les droits naturels de leurs semblables, et sachant que ces injustices offensent Dieu et perdent les âmes : Le Saint nom de Dieu invoqué et en vertu de l'autorité qui nous a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le bien de vos âmes, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Tout catholique qui, dans le cours de la présente année 1880, attaquera ou complètera d'attaquer une personne, membre ou non d'une société de travailleurs, ou un membre de sa famille, parce que cette personne travaille ou a travaillé ou est disposée à travailler au prix qui lui convient, sera excommunié par le fait même de cette attaque ou de ce complot d'attaque.

2o. Nous réservons à nous et à nos vicaires généraux l'absolution de ce péché et de cette excommunication. Nous avertissons les coupables que selon les règles éternelles de la justice, cette absolution ne peut être donnée à moins que le dommage causé par cette attaque ne soit réparé.

3o. Cette ordonnance prendra effet dans tout notre diocèse aussitôt après sa lecture au prône des messes paroissiales dans les églises de cette ville et des environs.

4o. Sera la présente lettre pastorale lue au prône des églises paroissiales de cette ville et des environs, les quatre premiers dimanches après sa réception et, plus tard, le premier dimanche des mois de juillet, août, septembre et octobre de la présente année.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt.

L. G. A. Arch. de Québec,

Par Monseigneur,
C. A. COLLET prêtre,
Secrétaire.

LE PACIFIQUE

ET LE

Chemins de Fer du Lac St. Jean.

I.

Le but recherché par les politiciens et les hommes d'affaires dans la gigantesque entreprise de la construction du chemin de fer du Pacifique est de raccourcir la distance entre l'Angleterre et les plaines fertiles de l'Ouest ; de nous rapprocher du marché anglais et d'ouvrir entre le centre de la Confédération et les Iles Britanniques, des communications rapides et non interrompues, au moyen desquelles nous puissions recevoir le trop plein des populations européennes, peupler nos immenses régions colonisables et renvoyer l'excédant de nos productions. Favoriser la colonisation afin d'accroître la richesse du sol et la population du pays et développer en même temps notre commerce par la facilité des voies d'exportation, tels sont les deux principaux objets que l'on a fait valoir pour justifier les énormes dépenses de l'entreprise.

Jusqu'aujourd'hui, on s'est occupé de l'entreprise à ce point de vue, exclusivement dans la région de l'Ouest, sans doute parce que l'on était sous l'impression que le port d'Halifax, relié à notre

réseau de chemins de fer par l'Intercolonial, est l'endroit le plus rapproché où les communications, par voie de mer jusqu'à Liverpool, puissent être entretenues en hiver comme en été. N'entrevoiant aucun autre point plus avantageux, comme terminus Est du Pacifique, que la ville d'Halifax, on a détourné l'attention de la Province de Québec pour la concentrer dans le Manitoba et la Colombie.

Il y a quelques mois cependant, un missionnaire du Labrador, le Rvd. Père Lacasse, homme aussi distingué par sa science et ses connaissances géographiques acquises par observations personnelles des lieux et du climat, que par son zèle religieux et son amour de la patrie, ouvrait un nouvel horizon à l'examen de tous ceux qui s'intéressent au résultat efficace de la construction du Pacifique.

Dans une lecture faite devant un nombreux public à Québec, puis dans une brochure intitulée une *Mine d'Or*, le savant missionnaire a démontré que nous n'avons pas besoin d'emprunter un port d'hiver à la Nouvelle Ecosse, puisque la baie de Tadoussac nous offre un magnifique Port ouvert en toute saison, en pleine Province de Québec, c'est-à-dire au-delà de 400 milles plus à l'intérieur que celui d'Halifax.

Il est inutile d'insister sur les avantages qu'il y aurait d'avoir un Port d'hiver dans le golfe St. Laurent. La longueur du trajet par chemin de fer entre nos centres commerciaux et New-York, Portland ou Halifax, le coût énorme des transports en hiver, difficultés et charges qui paralysent notre commerce pendant la saison rigoureuse, voilà, certes, des arguments qu'il suffit de mentionner, des obstacles évidents au mouvement commercial qu'il serait de la plus grande importance de faire disparaître par l'acquisition d'un havre d'hiver.

De prime abord, le projet exposé par le Rvd. Père Lacasse est donc de nature à réclamer la plus sérieuse attention de la part de nos ministres fédéraux et provinciaux. En effet, concentrer sur un point à l'intérieur de notre pays et en toute saison, le commerce non seulement de l'Ouest mais de l'Angleterre, prolonger cette grande voie du Pacifique jusqu'au-delà de l'Atlantique par le moyen d'une flotte nombreuse qui viendrait en tout temps chercher, pour ainsi dire, au centre même de la Confédération, toutes les richesses de l'Ouest, ce serait la réalisation du plan le plus patriotique que l'on puisse imaginer. Et nos hommes publics, qui ont pour mission de veiller aux intérêts du pays accueilleraient ce projet avec indifférence et n'en feraient pas faire une étude spéciale ! Nous ne le croyons pas.

En étudiant d'une manière plus approfondie les conditions dans lesquelles se trouve le Port de Tadoussac, on arrive à la conclusion qu'il est tout aussi accessible en hiver pour les bâtiments d'outre-mer que le port d'Halifax lui-même.

Tadoussac est situé à l'embouchure du Saguenay qui ne gèle qu'à environ deux ou trois lieues de la mer en sorte qu'il n'y a point de glace à craindre de ce côté ; et la preuve, c'est que pendant chaque hiver, la malle est traversée en chaloupe deux fois par semaine d'un côté à l'autre de l'embouchure du Saguenay, sans que l'on rencontre jamais le moindre obstacle. Maintenant tout ce qui peut se former de glaces dans le golfe et dans les baies, est poussé sur la rive sud par les courants et par les vents du nord qui prévalent en hiver, en sorte qu'il reste tout le long de la côte nord, un espace de plusieurs lieues de large tellement libre, que les chasseurs de loup-marins peuvent s'aventurer jusqu'à plusieurs milles au large en canots d'écorce. On objecte les tempêtes de neige en hiver, mais de l'aveu de tous les marins elles ne sont pas plus à redouter que les brumes d'été. Outre qu'elles gênent moins la vue que le brouillard, le chenal libre d'écueils et de glace sur une largeur de plusieurs lieues, permet en tout temps l'usage sûr de la boussole. Quant aux glaces d'eau salée que l'on peut rencontrer, quoique très rarement, à l'entrée du golfe, elles n'offrent aucune résistance et la preuve, c'est qu'elles sont sillonnées en tout sens par les vapeurs qui font la chasse aux loup-marins, sans que l'on n'en souffre le moindre accident.

Voilà des faits affirmés par les gens qui connaissent le pays ou qui y résident. Serait-il raisonnable de n'en point tenir compte ? Le moins que l'on puisse faire quand la chose touche à des intérêts si importants, c'est de faire une exploration pour s'assurer de ces faits.

Un mot des avantages qu'offrirait Tadoussac sous le rapport des distances. Chose qui surprendra peut-être un bon nombre, c'est que Tadoussac est plus rapproché de Liverpool qu'Halifax de la distance considérable de 93 milles en passant par le détroit de Belle-Isle ; en effet, on compte 2,436 milles d'Halifax à Liverpool et seulement 2,343 milles de Tadoussac à ce même endroit.

Ainsi donc en ajoutant aux 450 milles de chemin de fer qu'il y a par l'Intercolonial, de St. Jean-Baptiste de l'Isle Verte vis-à-vis Tadoussac à Halifax, les 93 milles ci-dessus mentionnés, on se trouve à gagner l'immense distance totale de 543 milles sur la route de Liverpool.

Voilà, certes, des chiffres assez éloquents par eux-mêmes pour attirer toute l'attention du public et surtout du haut commerce. On peut aisément imaginer les sommes énormes que l'on pourrait ainsi épargner en évitant près de 200 lieues de transport par chemin de fer

surtout s'il s'agit du commerce de bétail, où la nourriture provoque une dépense presque aussi considérable que le passage, et où deux ou trois jours de moins dans le trajet assure un bénéfice de milliers de piastres.

Mais ce n'est pas tout que Tadoussac puisse offrir un bon port d'hiver ; pour l'utiliser, il s'agit de le relier au chemin de fer du Nord qui est l'extrémité Est du Pacifique sur la rive Nord du St. Laurent. Il y a une route facile par le lac St. Jean, et surtout d'une importance majeure pour la colonisation puisqu'elle traverse des milliers d'acres de terres des plus fertiles que l'on puisse trouver en ce pays.

Nous en parlons dans un prochain Numéro.

De la participation des Catholiques aux Funérailles des Protestants.

Lorsque nous avons parlé de l'inconvenance qu'il y avait pour la presse canadienne-française de prendre le deuil à l'occasion de la mort de l'hon. George Brown, nous n'avons soulevé aucune question religieuse. Nous avons simplement traité la chose au point de vue de notre dignité nationale, prétendant que celui qui avait consacré le travail de toute sa vie à guerroyer contre nous et nos croyances et à nous faire passer pour une race inférieure et bigotte, ne devait pas recevoir à sa mort, l'hommage de nos doléances. Notre but était de faire voir que parmi les canadiens et les catholiques, la perte de l'hon. George Brown ne pouvait être réellement sensible qu'à ceux qui avaient déserté le drapeau national et catholique pour s'associer aux luttes et aux triomphes du grand ennemi de notre nationalité et de notre croyance.

Depuis on a placé la lutte sur un autre terrain. On a cherché à démontrer qu'en conscience il était parfaitement licite d'assister aux funérailles des protestants, et que c'était une hypocrisie de notre part de blâmer des démonstrations de pure civilité.

Ainsi on a dit, que Monseigneur Lynch Archevêque de Toronto, avait bien voulu prendre part aux funérailles de l'hon. George Brown, mort protestant, et porter les couleurs ordinaires du deuil en cette circonstance. Quelques uns même soutiennent que le vénérable métropolitain a fait recommander le défunt aux prières des fidèles dans toutes les églises de son diocèse.

Nous ne craignons aucunement de rencontrer nos adversaires sur ce nouveau terrain.

Nous ne sommes pas à la vérité en mesure de prouver que leurs assertions au point de vue des faits sont fausses, pas plus peut-être qu'ils sont en état d'établir quelles sont fondées et authentiques.

Mais nous n'avons aucunement besoin d'entrer dans ces détails pour les fins de la discussion qu'ils soulèvent.

Le St. Père dans une allocution prononcée le 18 Juin 1871 devant la députation française, a dit des paroles qui devraient leur imposer silence.

Nous la citons :

«.....Vous savez combien j'aime la France. Je puis donc vous dire franchement la vérité. Il est même nécessaire que je vous la dise.

«L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion, et ces maximes pernicieuses qu'on appelle *catholiques-libérales*, voilà, ou voilà les vraies causes de la ruine des Etats, et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la Révolution, que la Commune même !

Ici le Saint-Père porta les mains à son front, et avec un mouvement qui indiquait un amer chagrin mêlé à une profonde indignation, il dit :

«J'ai toujours condamné le libéralisme catholique (puis, levant les mains et avec force), et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait.

«A ce propos, je me souviens d'un Français qui avait une place élevée, et que j'ai connu de près ici, à Rome ; j'ai eu même occasion de parler avec lui, et il me faisait de grands compliments. C'était ce que l'on appelle un homme distingué, honnête, qui pratiquait sa religion et se confessait. Mais il avait des idées étranges et certains principes que je n'ai jamais pu comprendre comment ils avaient pu prendre racine dans un catholique de bonne foi. C'étaient précisément les maximes dont je parlais tout à l'heure.

«Ce personnage soutenait que, pour bien gouverner, il faut avoir une législation athée de l'indifférence en matière de religion, et cette singulière tactique qui sait s'accommoder à toutes les opinions, à tous les partis, à toutes les religions, et unir ensemble les dogmes immuables de l'Eglise avec la liberté des cultes, des consciences. Nous étions d'accord sur plusieurs points ; sur ceux-ci jamais.

«Cet homme, que faisait-il, en effet ? Aujourd'hui, une chose ; demain une autre tout opposée. Un de ces amis, qui était protestant, mourut à Rome ; il suivit son convoi et assista aux funérailles dans un temple protestant. On fit certainement très bien d'assister les protestants dans leurs nécessités, leurs maladies, et de leur faire l'aumône, l'aumône de la vérité surtout, pour procurer leur conversion ; mais c'est chose excessive blâmable que de participer à leurs cérémonies religieuses.

«Je persistais à dire que je ne pouvais me persuader comment on peut gouverner un Etat avec des lois athées ; comment de telles lois pouvaient être basées sur la justice tout en excluant l'idée de Dieu ; comment il était possible de trouver la rectitude et la vérité dans les fluctuations des partis opposés et du libertinage effréné qui en est la conséquence.

«Malgré tout, cet homme s'obstinait à croire que c'était là la manière de gouverner sagement les peuples et de les conduire à la civilisation et au progrès.

M. Beaugrand et le cléricanisme.

M. Beaugrand veut assister quand même à la grande fête du 24 Juin. Semblable à la mouche du coche, depuis quelque temps il est autour du comité d'organisation, le pressant de ses conseils, de ses reproches et de ses exhortations, absolument comme si rien ne devait se faire de bien sans sa participation.

Mais M. Beaugrand y songez-vous, prendre part à une telle fête ? Ne savez-vous pas que c'est une fête toute cléricale, vous le grand ennemi du cléricanisme ?

Oubliez-vous que la fête doit commencer par une messe solennelle, pendant laquelle la parole de Dieu sera prêchée du haut de la chaire, que vous appelez la tribune de l'influence indue ? Les Canadiens ne vont-ils pas se mettre aux genoux de St. Jean-Baptiste, un clercal s'il en fut jamais, un prédicateur qui a payé de sa tête la folie d'avoir cherché à étendre la loi de Dieu jusque dans la Cour des rois ?

Comment M. Beaugrand, pourriez-vous aller réchauffer votre patriotisme à la flamme de la religion, vous qui prétendez que le civisme est étranger au cléricanisme, que la liberté politique et sociale est étrangère à la nationalité et à la religion. Votre patriotisme trouverait-il là quelque chose pour s'alimenter et s'épanouir sur vos assidus lecteurs ? Qu'avez-vous donc à vous plaindre de ce que vos confrères libéraux ne soient pas plus nombreux dans les comités d'une organisation créée pour faire du cléricanisme ?

Service Postal.

Nous croyons devoir attirer l'attention des autorités sur un état de chose qui ne saurait être tolérable plus longtemps.

D'après des lettres et des informations que nous recevons de Champlain, le Maître de Poste de cette localité ferme son bureau tous les soirs entre 6 heures et 6 1/2 heures, c'est-à-dire une demie heure avant l'arrivée du train des malles de l'Ouest, en sorte que les lettres, journaux etc., etc., venant des Trois-Rivières ou de Montréal ne peuvent être retirés que le lendemain ; et comme les cultivateurs ne peuvent d'ordinaire aller chercher leurs journaux que le soir, ils ont à souffrir un retard de 24 heures par le fait de ce Maître de Poste. Nous ignorons si Champlain fait exception, mais ici comme à tous les autres bureaux que nous connaissons, le public a accès jusqu'à huit heures. Si le Maître de Poste de Champlain a reçu ordre de fermer son bureau à 6 heures du soir, nous demandons que cet ordre soit changé ; le public, y est intéressé et particulièrement nos confrères de la presse qui ont des abonnés à Champlain ; s'il agit contre les règlements du Bureau, il est d'urgence qu'il soit corrigé ou destitué. Le service postal est d'une trop grande importance pour qu'il soit permis de le gêner à son caprice.

L'Union des Cantons de l'Est a publié

dans son dernier numéro une nouvelle sensation que le *Courrier du Canada* et le *Nouveau-Monde* ont reproduite. Notre confrère a été mal informé, et cette nouvelle est fautive. Nous tenons de bonne source qu'il n'est nullement question de remaniement de certains diocèses de la Province, et nous sommes autorisés à dire qu'il n'y a point de projet d'annexion de certaines paroisses du diocèse des Trois-Rivières aux diocèses de St. Hyacinthe et de Sherbrooke.

On sait que ces graves questions relèvent de l'autorité des Evêques et du St. Siège, et il ne nous paraît pas convenable, par respect pour cette autorité vénérable, d'en saisir l'opinion publique sans une autorisation préalable de qui de droit.

Lundi dernier un jeune homme du nom de Alphonse Desaulniers, dans un moment d'aliénation mentale s'est jeté sous les chars à la Rivière-du-Loup absolument au même endroit où un homme a été tué l'année dernière. Autre coïncidence non moins remarquable c'est l'ingénieur Corwin qui conduisait la locomotive, le même qui a été inculpé dans l'accident en question.

Le pauvre Desaulniers a été mis en pièces. On rapporte qu'en voyant arriver le train il a été son habit et est allé se jeter sur la voie. Il était revenu récemment de Beauport.

INFORMATIONS.

On mentionne le nom de l'hon. Sydney Smith, comme successeur probable de l'hon. Geo. Brown, au Sénat.

Le marquis de Lorne a été invité à assister au 250e anniversaire de la fondation de Boston.

Sir Charles Tupper et les hons. MM. J. H. Pope et Langevin doivent visiter Manitoba cette année.

Le Gouverneur-Général et son frère, lord Archibald Campbell, qui vient d'arriver dans la capitale, ont visité les bûches de parlement et plusieurs des grandes scieries de la Chaudière.

On est à préparer les appartements du Gouverneur-Général et de sa suite à la Citadelle de Québec. La fabrique de meubles de Drum, de Québec, est chargée

de l'ameublement. On prépare aussi des appartements pour le Prince Léopold. Le Gouverneur-Général et la Princesse Louise sont attendus à Québec ce soir par train spécial.

L'Evénement est entré samedi dernier dans sa quatorzième année d'existence. Nos félicitations au confrère.

Les candidats pour l'élection rendue nécessaire dans le comté de l'Assomption par la mort de M. Onufre Pelletier, sont M. Marion N. P. conservateur, et M. le Dr. Forest, libéral.

Dix navires et une flotte de vaisseaux à voile ont été engagés pour faire le commerce de charbon entre Montréal et les Provinces maritimes cet été.

Un seul propriétaire d'une mine de charbon à Cap Breton, s'est obligé d'en livrer cent mille tonnes à Montréal.

Le Dr. Landry et M. Landry, M. P., M. Talbot et M. A. Thibaudeau, sont partis pour l'Europe samedi par le *Polynesian*.

La batterie B partira de Québec pour Kingston, le 15 de juin, et la batterie A arrivera en cette ville le 24 du courant et sera casernée aux forts de Lévis.

Le feu continue ses ravages dans les forêts de la Pennsylvanie. Plus de 3,000,000 de pieds de bois de construction ont été brûlés. Plusieurs maisons et autres bâties ont également été réduites en cendres. Le terrible élément exerce ses ravages sur une superficie de six mille acres. Les dommages sont incalculables. Ces feux sont presque tous l'œuvre d'incendiaires.

Il est question d'un projet qui consisterait à mettre en communication le lac Michigan avec la rivière Mississipi, au moyen d'un canal assez profond pour donner passage à des bâtiments de 2,500 à 2,800 tonnes. Tout le canal exigerait dix-sept écluses, chacune de 350 pieds de longueur sur 55 de largeur, et environ 80 dames. Le coût de tous ces travaux est estimé à \$18,186,918. Ce projet, tout dans l'intérêt de la ville de Chicago, ajouterait aux avantages que possède déjà cette métropole du commerce, une grande voie de communication intérieure par eau entre le golfe du Mexique et celui du St. Laurent.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 19— Les dernières nouvelles reçues de la grève de Roubaix vont à dire que la tranquillité est rétablie, et que les travaux seront repris prochainement.

Le projet de loi concernant les assemblées publiques a été adopté après que le gouvernement en eut fait disparaître les clauses qui avaient soulevé tant d'opposition.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a donné sa démission. M. Contant, sous-secrétaire d'Etat, lui a succédé.

Berlin, 19— Le prince Bismark ayant accusé le baron Van Rudhart de conspirer avec les juifs de Hambourg, ce dernier a immédiatement quitté le palais et a demandé au roi de Bavière d'être immédiatement rappelé.

Les catholiques tiennent depuis quelque temps de grandes assemblées, pour obtenir le rappel des lois de Mai, et la reconnaissance par le gouvernement des ministres de leur culte. A la dernière assemblée tenue samedi dernier, à Dortmund, Westphalie, en ne compta pas moins de 15,000 personnes.

Vienne, 19— Le gouvernement autrichien a accepté le programme du nouveau cabinet anglais relativement aux affaires de la Turquie.

Constantinople, 19— Osman Pacha, ministre de la guerre a offert sa démission. Le Sultan a refusé de l'accepter.

Le Sultan a demandé au Czar de consentir à une commutation de peine dans le cas de l'assassin du colonel Commeroff condamné à mort. Le Czar n'a pas voulu consentir.

Madrid, 19— Les différents groupes libéraux ont résolu de s'unir pour faire adopter une politique libérale au sujet de Cuba. Cette nouvelle a causé le plus vive sensation dans le capitale.

Rome, 16— Les élections en Italie se poursuivent au milieu de la plus grande excitation. Jusqu'à ce jour 96 ont des résultats finals dont 49 en faveur du parti ministériel, 36 en faveur du parti constitutionnel et 11 en faveur des dissidents de la gauche. De Pr. Cairalo et Visconti Venosta ont été réélus. L'élection de Garibaldi à Rome et de Crispi à Palerme n'a pas encore eu lieu.

Nécrologie.

A Ste. Gertrude, le 17 courant, Mademoiselle Alvina Hamel, fille de Léandre Hamel, Ecr. Marchand, rendait sa belle âme entre les mains de Jésus et Marie, après une longue et cruelle maladie, qu'elle avait endurée avec la constance et la patience d'une vraie chrétienne, tenant jour et nuit, entre ses mains, un crucifix que lui avait envoyé, pendant sa maladie, un ami de la famille. Durant les grandes douleurs qu'elle ressentait continuellement, elle embrassait son crucifix et le pressait fortement contre son cœur ; le souvenir de ces cruelles souffrances, qu'avait endurées son Jésus, semblait ranimer son courage et ses forces. Elle se disait heureuse de souffrir quelque chose en union de celui, qui avait tant souffert pour elle.

Dès l'âge le plus tendre, cette Demoiselle avait eu, comme tous les enfants prédestinés, une grande dévotion pour la Sainte Vierge, et cette dévotion ne fit que s'accroître avec les années. C'était le plus ordinaire de ses conversations ; elle en parlait toujours avec une joie et une effusion de cœur qui tenaient du surnaturel. Elle s'adressait à elle, en toute confiance avec cette naïveté simple et cette sainte familiarité qu'inspire une confiance filiale. Elle avait demandé le commencement de sa maladie de mourir dans le mois qui est consacré à Marie,

pour aller chanter les louanges de sa bonne Mère; et aussi, depuis le commencement du mois de Mai jusqu'au moment de sa mort, elle ne manqua pas un jour de chanter quelques cantiques, composés en l'honneur de Marie, afin de s'exercer, disait elle, à bien chanter au Ciel dans le chœur des enfants de Marie.

Cette Demoiselle, qui avait consacré sa jeunesse à Marie, lui consacra encore sa jeunesse, qu'elle passa toute entière dans son amour et dans celui de son aimable Jésus. Puis, voyant que le moment d'aller recevoir sa récompense approchait, elle mit ses derniers jours sous la protection de celle qui lui avait toujours servi de Mère et de celui qui lui avait tant de fois fortifié, en la nourrissant de sa chair adorable.

Pressentant sa fin prochaine, elle fit une neuvaïne, pendant laquelle elle médita sérieusement les années qui ne doivent pas flûir, et recommanda à celle, que les montants n'ont jamais invoquée en vain, le terrible passage de la vie à l'éternité. Marie entendit la prière de sa fille bien aimée. Cette pieuse Demoiselle, qui n'avait que vingt-un ans et sept mois, vit sans crainte et sans regrets la mort s'approcher, et s'endormit entre les bras de Marie, comme l'enfant qui laisse tomber sur le sein de sa mère sa tête appesantie par le sommeil. Oh ! que la mort est douce quand on a ainsi vécu dans l'amitié de Jésus et de Marie. *Preliosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Son corps fut inhumé dans l'Eglise de St. Gertrude, sous le banc de ses parents, après un service solennel, auquel assistait une foule de parents et d'amis.

Vignoble Beaconsfield—La société Gallagher et Gauthier, désirant mettre le public en garde contre toute erreur possible, croit devoir l'informer que la Vigne Beaconsfield a été introduite en Canada pour la première fois par Mr G. F. Gallagher qui s'en est assuré la propriété par une marque spéciale enregistrée à Ottawa. Mr Gallagher est donc la seule personne qui puisse donner de véritables garanties sur cette espèce de vigne.

La société Gallagher et Gauthier s'est assurée les services importants de Mr R. J. Donnelly, dont l'expérience est si avantageusement connue, et elle est préparée, dès à présent à fournir la vraie Vigne Beaconsfield, en quantités inépuisables.

Toute commande devra être adressée à Gallagher et Gauthier, Beaconsfield, Pointe Claire, ou à leur bureau, No 57, rue St. Gabriel, Montréal.

Le seul VIGNOBLE Beaconsfield MENZIES & CIE. PROP. JOHN NELSON JR. GERANT.

Vignoble Beaconsfield—Etabli en 1877—Vu qu'au moyen de certaines annonces trompeuses, on offre en vente des vignes que l'on dit provenir du vignoble Beaconsfield, mais qui ne sont que des vignes importées des Etats Unis, le public est prié de se rappeler qu'il n'y a pas d'autre vignoble que le nôtre à Beaconsfield ou ailleurs dans les environs, et les vignes que nous offrons en vente sont les seules vignes Beaconsfield que l'on puisse se procurer au Canada. Toutes ces vignes ont été plantées et cultivées à Beaconsfield, et nous garantissons que chaque vigne que nous vendons a été cultivée à cet endroit et qu'elle est acclimatée à la province de Québec. Nous faisons remarquer en outre que M. Menzies a introduit la culture de cette vigne sur une grande échelle dans la province de Québec il y a trois ans, et que ce n'est que l'an dernier, lorsque son entreprise a été couronnée de succès, qu'il s'est associé avec M. Geo. F. Gallagher, (aujourd'hui de la société Gallagher et Gauthier), qui a été chargé des ventes. Des instructions et des renseignements spéciaux seront donnés aux acheteurs. Correspondance sollicitée. Les commandes doivent être adressées à MENZIES & CIE Vignoble Beaconsfield, Beaconsfield, Pointe Claire.

CHEMIN DE FER DE Québec, Montréal, Ottawa & Occidental. FETE DE LA REINE.

Des billets de passage aller et retour seront vendus à toutes les stations et pour toutes les localités sur cette ligne, les 22 et 23 courant pour moitié prix du passage de première classe, les dits billets valables jusqu'au 25 courant inclusivement.

L. A. SENECAI, Surintendant-Général. Montréal 19 Mai 1880.

CARDEUR DEMANDE. On demande un cardeur pour le 4 Juin prochain. Un jeune homme bien initié au métier de cardeur et pouvant en même temps conduire le moulin serait accepté pourvu qu'il soit muni de bonnes recommandations.

CANAL LACHINE. AVIS AUX CONTRACTEURS. La construction de Portes d'Écluses annoncée comme devant être donnée le 3 JUIIN prochain, est formellement remise aux dates suivantes:

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 13 Mai 1880.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières, No. 431.

Cour de Circuit. EN VACANCE.

Le vingt septième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt. NAZAIRE GAGNON, Eueur, Marchand de la paroisse de Champlain, Demandeur.

Et ELIE GRANDMONT, cultivateur, ci-devant de la paroisse St. Narcisse et actuellement de la paroisse St. Maurice, Défendeur.

Et FERDINAND FILTRAU, Eueur, Marchand de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, Tiers-Saisi.

Sur motion de la part du demandeur, en autant qu'il s'agit par le rapport de Alphonse Duval un des Huisiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au des de la sommation en cette cause, et par l'affidavit produit que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières. Il est ordonné que le dit Défendeur soit notifié, par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Journal des Trois-Rivières," publié en la cité de Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le "Telegraph," publié en la Cité de Québec, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, P.-X. GUILLET, Député G. O. C. District des Trois-Rivières.

ON DEMANDE DES AGENTS ENERGIQUES Pour la Campagne. S'adresser BOITE 242, BUREAU DE POSTE, Trois-Rivières

CHALOUPE A LOUER

M. LAVALLEE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquifs, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Dean pour l'usage des promeneurs. Il aura de jour et de nuit des hommes pour les servir et les conduire où ils désireront aller.

JOSEPH LAVALLEE. Trois-Rivières, 10 Avril 1880

MAISONS A VENDRE.

1o. Pour être vendue par ENCAN lundi le 31 MAI courant une maison lambristée en briques dans la rue St. Philippe portant le No. 62.

2o. Une maison en bois coin de la rue St. Elizabeth maintenant occupée par Le Précourt appartenant aux héritiers de feu Antoine V. Précourt.

LOUIS PRECOURT. Trois-Rivières, 12 Mai 1880.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour Ponts en Fer. Des soumissions adressées au sousigné seront reçues jusqu'à midi SAMEDI, le 15 de MAI, pour la construction de ponts de fer sur les affluents de l'est et de l'ouest du Lac des Bois.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, 1er Avril 1880.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. AVIS.

A commencer dimanche le quinze Mai et les dimanches suivants jusqu'à avis contraire, un train "express" avec wagon partira d'Hochelega pour Québec à 4 hrs. après midi et un train semblable partira de Québec pour Montréal à la même heure, arrivant à destination à 10.30 P.M.

L. A. SENECAI, Surintendant-Général. Québec, 11 Mai 1880.

AVIS. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 11 Mai 1880.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 11 Juin prochain.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég.

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES ! NOUVELLE MAISON ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,

d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce.

Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandes.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode. Prix Modérés.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. ROCHELEAU & MOREAU Ottawa, 17 Mai 1880.

Electricité !

HUILE ÉLECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS. VA LANT DIX FOIS SON PÉRIODIQUE EN OR—LA DOULEUR NE PEUT DURER QU'AND ON EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bonte. Elle a guéri la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit le catarrhe, l'asthme, et le croup. Elle a guéri un cas de tétanos, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épingle dorsale, et les douleurs de la nuque. Elle a guéri le mal de dos, quel qu'en soit le siège et le caractère. Elle a guéri, elle fera toujours du bien. Une valeur de cinquante centimes a guéri un cas de dysenterie chronique et de sang.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 min. Elle guérira tous les cas d'hémorrhoides qu'ils est possible de guérir. Six ou huit applications guériront certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds glacés, les cors, les ulcères et les verrues, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou à bête.

Demandé l'Hille électrique du Dr. Thomas. Assurez-vous si l'on porte la signature de N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soufflés dans le vers de la bouteille et n'en n'en prenez pas d'autres.

N. S. THOAS, PHILES, N. Y. Et NORTHROP & LYMAN, Newcastle, Ont. Seuls Agents pour la Puisseance. NOTE—Electricité—Choisis et Electricité. 11 avril 1878.

CANAL WELLAND. Avis aux Constructeurs de Ponts.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné (le Secrétaire du département des Canaux et Chemins de Fer du Canada) et portant l'endos de "contrats soumission pour différents ponts à construire sur le Canal Welland," seront reçues au bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ouest, MARDI, le 15e jour de JUIIN prochain, pour la construction de ponts mobiles fixes sur différents emplacements du Canal Welland. Les ponts devant traverser des voies publiques devront être de fer et de bois, et ceux qui serviraient aux chemins de fer devront être d'acier trempé.

Les plans devis et conditions générales peuvent être consultés à ce bureau le et après MARDI le 31 MAI prochain. On peut également obtenir des blancs de soumission en en faisant la demande.

Les personnes désirant faire des offres doivent avoir les connaissances pratiques pour ces sortes de travaux et sont requises de se rappeler que leurs soumissions n'ont pas de valeur si elles sont strictement conformes aux blancs imprimés et dans le cas de sociétés que si elles portent les signatures, la désignation de l'occupation et de la résidence de chacun des membres de la société et si les signatures correspondent à la raison sociale des solliciteurs. Les soumissionnaires devront déposer une somme de \$250 pour chaque pont. Si le contrat n'est pas rempli d'une façon convenable, cette somme est acquise au gouvernement.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées. Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent, sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur général, à huit jours de date de cet avis.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés en vertu de son contrat.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de fer et canaux, Ottawa, 29 mars 1880.

DENTISTE DENTISTE. J. E. LOCAT, L. D. S. Licencié de la faculté des Dentistes de la Province de Québec.

No. 175 Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES. Extraction des dents sans douleur, au moyen d'un Protoxyde d'Azote (Gas hilariant.) 29 Avril 1880.

DES SOUMISSIONS adressées à l'Adjudant-Général de Milice seront reçues jusqu'au 7 de JUILLET 1880, pour les effets d'habillement ci-dessous, de grand assorti (moyenne de 5 pieds et 8 pouces) faits en Canada, de tissus fabriqués dans les manufactures canadiennes, et livrés aux Magasins du Gouvernement à Ottawa le 1er Janvier 1881, sans charge aucune.

Aussi pour toute quantité de pareils effets qui pourraient être demandés en plus pendant le cours de l'année fiscale, savoir:

1000 de chaque: Tuniques de cavalerie, pantalons, bonnets de police. 1500 tuniques, artilierie. 4400 " infanterie. 200 " génie. 1080 pantalons en drap, artilierie. 1500 " serge, " infanterie. 4500 " " infanterie. 3000 bonnets de police, en tricot, infanterie. 1050 cheverons. 400 capotes grises.

Les patrons d'habillements pourront être examinés en s'adressant au Directeur des Magasins à Ottawa.

On ne s'oblige pas de prendre la plus basse soumission et aucune ne sera admise à moins d'être accompagnée d'un chèque de Banque accepté pour une somme équivalente à 5 pour cent de la valeur totale de l'article qui sera l'objet de la soumission; laquelle somme sera confisquée à la soumissionnaire décline ou n'est pas en état de passer contrat, quand sera requis, par les articles à fournir quand sa soumission aura été acceptée. Si une soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

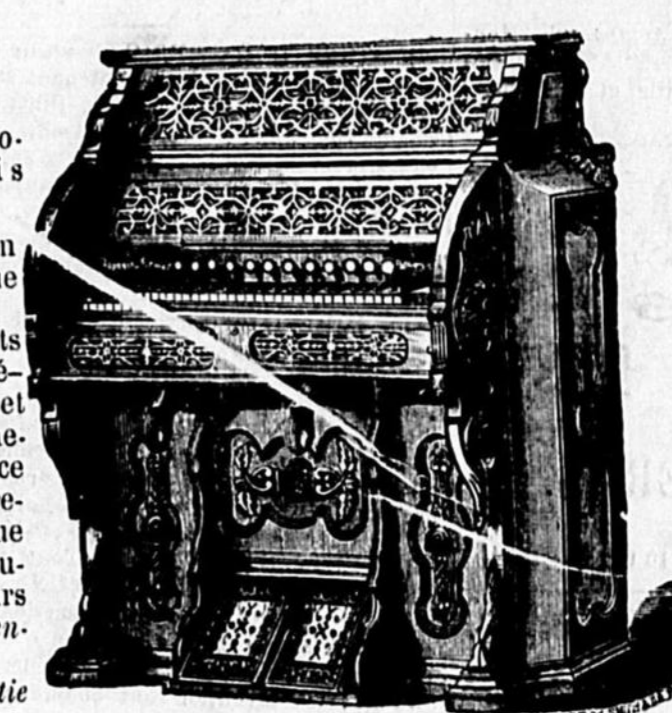
Des cautions pour l'accomplissement du contrat devront être données.

Les effets seront payés après inspection et approbation finale. Signé, W. POWELL, Colonel, Adjudant-Général. Ottawa, 17 Mai 1880.

L. E. N. PRATTE, No. 280 RUE NOTRE-DAME (AU MAGASIN DE MUSIQUE DE A. J. BOUCHER,) MONTREAL.

PIANOS ET HARMONIUMS (DE PREMIERE CLASSE SEULEMENT.)

Orgues Harmoniums de la Puissance (Dominion Organs) Harmoniums Américains. Harmoniums Européens (Alexandre de Paris). CONDITIONS FACILES Harmoniums d'occasion depuis \$25.00. Vieux instruments pris en échange à leur pleine valeur. Tout instrument est vendu tel que représenté sinon, la vente est nulle. Le meilleur assortiment en Canada.



Les Orgues de la Puissance (Dominion Organs) pour salons et Eglises sont les meilleurs du monde comme le prouvent les prix remportés aux Expositions Universelles de Philadelphie, Sydney, Paris et à toutes les expositions où elles ont été exhibées.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER. Achetez les Orgues Harmoniums de la Puissance, insurpassable pour la beauté, la suavité du son et les seuls étant une bonne imitation de l'Orgue à tuyaux; manufacturés dans le pays exemptés des droits d'importation, excessivement bon marché et offrant seuls des avantages réels pour faire valoir la garantie de 5 ans qui les accompagne.

N'achetez pas ailleurs avant de venir visiter l'entrepôt des Orgues de la Puissance. Le meilleur assortiment en Canada. Instruments aux prix de la manufacture.

L. E. N. PRATTE, AGENT GÉNÉRAL POUR LES ORGUES DE LA PUISSANCE. N. B.—Un facteur d'Orgues expérimenté s'occupe spécialement de l'accordage et de la restauration des Orgues à tuyaux pour n'importe quelle partie du pays.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE, 163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe,

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Canal Grenville, Rivière Ottawa. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des Soumissions cachetées, adressées au sousigné, (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux) et portant l'endos "Soumissions pour travaux, Canal Grenville" seront reçues à ce Bureau, jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, JÉUDI, le TROISIÈME jour de JUIIN prochain, pour la construction de deux portes d'écluses et autres travaux, à Greece's Point, ou à l'entrée inférieure du Canal Grenville.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et devis des travaux à faire, peuvent être vus à ce Bureau et au Bureau de l'ingénieur, résidant à Grenville, le et après JÉUDI, le 20 MAI courant, et l'on peut se procurer des formes imprimées de soumission, à chacun de ces deux endroits.

Les entrepreneurs devront se rappeler qu'aucune soumission sera prise en considération à moins d'être faite strictement d'après les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés; et de plus un chèque de banque pour la somme de \$2,000 doit accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat au prix et conditions mentionnées dans sa soumission.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées. Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur, à huit jours de date de cet avis. La somme envoyée avec la soumission formera partie du dépôt.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés tant que l'ouvrage ne sera pas complètement terminé.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 13 Mai 1880.

Chemin de Fer Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURES. Commençant Lundi, le 3 Mai 1880.

Les Trains marcheront comme suit:

Table with 3 columns: Train de la Malle, Train Express, and Train de nuit. Rows include destinations like Hochelega, Québec, and St. Jérôme.

Les trains de nuit. Laissera Hochelega pour Québec... 3.00 p.m. 10.00 p.m. Arrivera à Québec... 9.00 p.m. 6.30 a.m.

Les trains de jour. Laissera Hochelega pour Québec... 10.40 a.m. 9.30 p.m. Arrivera à Hochelega... 4.45 p.m. 6.30 a.m.

Les trains de nuit. Laissera Hochelega pour St. Jérôme... 5.30 p.m. Arrivera à St. Jérôme... 7.15 p.m. Laissera St. Jérôme pour Hochelega... 6.45 a.m. Arrivera à Hochelega... 9.00 a.m.

[Trains locaux entre Hull et Aylmer.] Les trains laisseront la Station du Mile End sept minutes plus tard. Il y aura des magnifiques Chars-Palais à tous les trains de Passagers et d'élégants Chars-Dortoirs aux trains de nuit.

Les trains de et pour Ottawa, font jonction avec les trains pour et de Québec. Les départs et arrivés des trains seront réglés sur l'heure de Montréal. Bureau Général: 1, 13, Carré de la Place d'Armes. Bureau des billets, 202, Rue St. Jacques. L. A. SENECAI, Surintendant Général. Québec, 30 avril 1880.

FONDERIE CANADIENNE REMILLARD & FILS 29 RUE ST. GEORGE Trois-Rivières. MM. RÉMILLARD & FILS désirent informer le public de la ville et des campagnes environnantes, qu'ils viennent d'acheter tous les patrons pour machinerie devant servir dans les moulins à farine, à seie, etc., etc., provenant de l'ancienne maison McKelvie & Fils et qu'ils sont prêts à exécuter toute commande qu'on voudra bien leur confier, et cela à des prix raisonnables. Aussi, toujours en mains, Peules doubles de 3 pieds pour \$8.00 argent comptant. Trois-Rivières, 8 Avril 1880.—1 an.

F. OISEL. (DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en loterie un piano neuf dit cotage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le "Journal des Trois-Rivières".



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES. 10 Octobre 1879.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉES, DÉPARTS. Lists arrival and departure times for various destinations like Montréal, St. Grégoire, Yamachiche, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien. SOUMISSION POUR MATERIEL ROULANT.

On demande des soumissions pour fourniture d'un Matériel Roulant devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir: 20 Engins locomotives, 16 Chars de première classe, etc.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la province du Manitoba. On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le 7 février 1880.



Chemin de fer Canadien du Pacifique. Soumission pour réservoirs d'eau et pompes.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à midi, SAMEDI le 15 mai courant pour la construction de réservoirs, pour l'alimentation des locomotives, sur différents points sur le parcours du chemin de fer canadien du Pacifique. Les robinets devront être à l'épreuve de la gelée, ainsi que les pompes et leurs appareils; elles devront être mues par le vent ou la vapeur, selon les localités.

On peut obtenir les plans et devis en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15 avril. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 1er avril 1880.

CHEMIN DE FER DE Québec, Montréal, Ottawa & Occidental.

Le TARIF D'ETE prendra effet le et après le 15 AVRIL 1880. L. A. SENECAI, J. B. LABELLIE, Surintendant Général, Agt. Général des Passagers. 15 Avril 1880.—31.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

Le journal scientifique le plus populaire du monde.

Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science sociale, l'histoire naturelle, géologie, astronomie.

Les écrits venant d'écrivains les plus éminents dans toutes les branches de la science sont dans le SCIENTIFIC AMERICAN. On dit, \$3.20 par année, \$1.60 pour un semestre, y compris le postage. Eacompte accordée aux agents. Un numéro, dix centimes. En vente chez tous les marchands de journaux. Envoyez le prix d'abonnement par mandat sur la poste à l'adresse suivante: MUNN & Co, Publisher, 37 Park Row, New-York.

BREVETS D'INVENTION.—Tout en publiant le SCIENTIFIC AMERICAN, Messieurs MUNN & Co sont sollicités de brevets d'invention américains et étrangers, et comme tels ils ont une expérience de 34 années. Leur établissement est le plus considérable du monde. Des brevets d'invention sont obtenus aux meilleures conditions. On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et la demeure de celui qui a obtenu le brevet. Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une immense circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux soussignés.

Nous expédions aussi gratis notre HAND BOOK contenant les lois sur les brevets d'invention, marques de commerce, etc., les prix et comment on se procure un brevet. Dans ce livre on trouve aussi des avis pour réussir à obtenir des brevets sur inventions. Adresse: MUNN & Co, 37 Park Row, New-York. Bureau succursale. Coin F & 7e Rue Washington. D. C. États-Unis. 9 Décembre 1878.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES. Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles. FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défilant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

MOULINS A PLATRE DU CANADA ETABLIS IL Y A 40 ANS Gypse moulu à grains fins on Plâtre pour la terre.

On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 300 livres. Circulaires expliquant les avantages extraordinaires qu'on peut en retirer, expédiées gratuitement sur demande. Les cultivateurs trouveront que c'est le moins coûteux et le meilleur fertilisateur artificiel. Remise libérale pour le commerce. JOHN CONVERSE, MONTREAL, Boite de Poste 336.

LOUIS FRESSINET. Sculpteur en marbre et en pierre informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolées, pierre tumulaire, monument funéraire, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans le genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Bécancourt où Mr. Fressinet tient ses ateliers. Bécancourt, 27 Février 1879.

MUSIQUE! MUSIQUE! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché. Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co.", Brome, etc. Que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe. Venez!! Venez!!! O. N. FRECHETTE, Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR. COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE. Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction. Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranche. Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. L'espérance qu'on voudra bien lui donner un généreux encouragement. Trois-Rivières 27 M.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, 15 avril 1875.

P. Desilets, NOTAIRE. Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878.

H. G. Malhiot AVOCAT. Bureau: RUE BONNAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 33. En arriére de l'Eglise Paroissiale.

Messieurs GUILLET se chargeront de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Fév. 1876.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT. Tiendra à l'avant son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Poite. Trois-Rivières, 6 juillet 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT. (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 38. Résidence: Rue Notre-Dame (Est.) No. 95. Consultation: Au Bureau, de 9 h. A. M., à 5 h. P. M. "A Domicile, de 7 à 9 h. P. M. Trois-Rivières, 9 Septembre 1878.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT. coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONNAVENTURE Heures de Bureau. De 8 h. A. M à 5 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau: No. 19 Rue du Platon. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivières. 2 Février 1880.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion. Informe le public ou général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " " PASTEL..... 10.00 Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces d'enseignes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON. Trois-Rivières, 20 Février 1879.

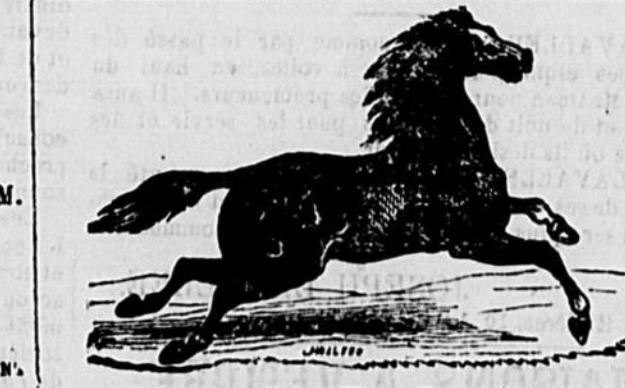
RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS DU MAGASIN POPULAIRE DE OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES. Où vous avez toujours été bien servi, et où vous pouvez l'être avec plus de satisfaction que jamais, tant sur le rapport des prix que de la qualité, en fait d'articles de LIBRAIRIE, papeteries, objets religieux et de fantaisie, Cierges, Huile d'Olive, Vins de Messe, et autres liqueurs de toutes sortes, etc., etc. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. Trois-Rivières, 15 mars 1880.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.

ONT le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.



Le Cheval "Le Capitaine" APPARTENANT A A. & D. RICARD. Sera tenu aux Trois-Rivières pour la reproduction pendant le cours de l'été. Ce superbe animal de race améliorée a 5 pieds 3/4 pouces de haut, couleur rouge brun, les pieds noirs, la crinière et le crin de la queue noirs. Il n'a aucune tache blanche. Sa pesanteur est de 1350 lbs. Il descend d'une des meilleures de chevaux du pays. Le cheval si renommé pour la course au trot "Le Jean-Baptiste" était son père, et sa mère est une "Roseberry" une des meilleures races anglaises. Le cheval "Le Capitaine" aura 8 ans le 25 Août 1880 et est déjà renommé pour sa vitesse au trot. A. & D. RICARD, Propriétaire. Trois-Rivières, 23 Mars 1880.—6 m.



LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 26 juin 1876.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈME LE LAIT. La Crème est pure et le Lait est doux. CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Banlieue de la cité des Trois Rivières, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cooley, breveté, manufacturé par MM. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879.

HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167. M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois. M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

Le Journal des Trois-Rivières.

Est imprimé et publié par GÉRON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI Jours de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75 " six "..... 1. 40 Pour les États-Unis..... 3. 00 en Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois! Toute personne qui voudrait continuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes; Première insertion, par ligne.....\$0,10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0,03 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc. doit être munie d'un nom responsable.



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLA, FERBLANTIER, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelles ventilateurs, obins, tubes en plomb pour travaux etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC. L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N.B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferronnerie et autres du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

Corbillard de Première Classe GOIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNÈRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs. Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4 00 Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$0,75 Petits Cercueils noirs: \$0,25 On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes. L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvien au même prix qu'on les achète en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même. On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Il est aussi des corbillards de première classe qu'il pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2,00 — Petit Corbillard: \$1,50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME, DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &C., &C. On reçoit toute espèce de viel argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

PROVINCE DE QUEBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premiers semaines" de la session. L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec 16 Février 1880.